

- PLAN LOCAL D'URBANISME -

COMMUNE DE LARMOR-PLAGE

Liste des servitudes d'utilité publique

Objet	Désignation	Référence législatives et réglementaires	Service public concerné	Référence au plan
Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Canalisation publique d'eau et d'assainissement - concerne tout le territoire communal	Articles L.152 1, L.152 2 et R.152 1 à R.152 15 du Code rural et de la pêche maritime	DDTM 56/SENB 1 Allée du Général Le Troadec BP 520 560169 VANNES CEDEX	A5
Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	1 Fontaine Notre Dame MH inscrit le 9 septembre 1933 2 Eglise Notre Dame MH classé le 8 février 1990 3 Croix datée de 1558 située à Kergouldec MH inscrit le 14 décembre 1928	Classement et conséquences Code du patrimoine art L.621 1 à L.621 22, L.621 29 1 à L.621 29 8, L.621 33 et art R.621 1 à R.621 52, R.621 69 à R.621 91 et R.621 97 Mesures d'inscription et conséquences	SDAP UDAP du Morbihan Petit Hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 Vannes	AC1

		Code du patrimoine art L 621 25 à L 621 29, L 621 29 1 à L 621 29 8, L621 33 et art R621 53 à R 621 68,R621 69 à R621 91 et R 621 97 Concernant l'adossement à classer et les PP(500m,PPA et PPM) Code du patrimoine art L621 30, L621 31 et art R621 92 à R 621 96		
Servitudes relatives aux sites classés et inscrits	Fontaine Notre Dame avec escalier MH inscrit le 8 Août1931 Ormes place de l'église classé le 5 mai 1933	Articles L.341 1 à L.341 15 1 et R.341 1 et suivants du Code de l'environnement		AC2
Servitude de passage des piétons sur le littoral	SPPL Littoral de la commune - arrêté préfectoral du 2 juin 1982	Articles L.160 6 à L.160 8 et R.160 8 à R.160 33 du Code de l'urbanisme	DDTM 56 / SAMEL 1 Bd Adolphe Pierre 56324 LORIENT CEDEX	EL9
Périmètre de servitude autour d'une ligne	Réseau de distribution	Loi du 15 juin 1906 (art.12 et 12 bis) modifiée	RTE- GMR Bretagne 1 rue Ampère	I4

électrique aérienne ou souterraine		Loi de finances du 13 Juillet 1925 (art.298) Loi n° 46 628 du 8 avril 1946 (art.35) modifiée Décret n° 67 886 du 6 octobre 1967 (art.1 à 4) Décret n° 70 492 du 1 juin 1970 modifié.	Zone de Kerouvois Sud 29500 ERGUE- GABERIC	
Servitude de protection des centre de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	Station de Lorient Gaston Lelain- zone de protection R = 3000m - décret du 24 novembre 1992	Articles L. 57 à L. 62 1 du code des postes et des communications électroniques Article L. 5113 1 du code de la défense Articles R. 27 à R.29 du code des postes et des communications Arrêté du 21 août 1953 modifié relatif à l'établissement de la liste et des caractéristiques du matériel électrique	ORANGE UPR OUEST TU EFTH 11 avenue Miossec 29334 QUIMPER CEDEX	PT1
Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	- Station de Ban Lann Bihoue radar centaure R= 5000m décret du 7 décembre 1990 - LH Nantes Quimper tronçon Ploemeur Monterblanc décret du 4 juillet 2007 - LH Groix Berg Melen / Lanester Beg Ar Men décret du 15 septembre 1980 - LH Quéven Ban Lann Bihoué / Quiberon Sémaphore de St Julien décret du 15 septembre 2012	Articles L.54 à L.56 1 du code des postes et des communications électroniques Article L.5113 1 du code de la défense Articles R.21 à R.26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques	BCRM de Brest ESID Brest CC 16 29240 BREST Cedex 9 ORANGE UPR OUEST ETU ETFH 11 Avenue Miossec	PT2

	- Station de Ploemeur Keradehuen R= 1000m Décret du 8 décembre 1975 - LH Groix la Poste / Lorient Gaston Lelain décret du 11 janvier 1982		29334 QUIMPER CEDEX	
Servitude aéronautique de dégagement	Aérodrome de Lann-Bihoué - arrêté ministériel du 5 juin 1969	Arrêtés fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques Arrêté du 31 juillet 1963 (abrogé par l'arrêté du 15 janvier 1977); - Arrêté du 15 janvier 1977 (abrogé par l'arrêté du 31 décembre 1984); - Arrêté du 31 décembre 1984 modifié (abrogé par l'arrêté du 07 juin 2007 modifié); - Arrêté du 7 juin 2007 modifié par les arrêtés du 7 octobre 2011 et du 26 juillet 2012 - Arrêté du 10 juillet 2006 relatif aux caractéristiques techniques de certains	SNIA OUEST Pôle de Nantes Zone Aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais cedex	T5

		aérodromes terrestres utilisés par les aéronefs à voilure fixe (cf. BO des Transports n° 2006 14 du 10 août 2006)		
Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Aérodrome de Belle-Ile (concerne tout le territoire communal, pas de trame spécifique)	Code de l'Aviation Civile : articles R 244-1 et D 244-4 (articles L.126-1 et R.126-1 du code de l'urbanisme Arrêté et circulaire du 25-07-1990	SNIA OUEST Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais cedex	T7